



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 14 décembre 2015 à 19h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 07/2015 de la Municipalité relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes
2. D'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes
3. D'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes
4. D'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes
5. De charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le conseil communal

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 14 décembre 2015.

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegny

Isabelle Vouillamoz

